

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gérard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 010-662/12/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme concernant le recalibrage du ruisseau de la Sérane à Marseille, 8^{ème} arrondissement DEASV 12/8038/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En 2005 un schéma d'aménagement hydraulique de la Sérane (Marseille 8^{ème} arrondissement – quartiers de Sainte-Anne et Bonneveine) a été réalisé. Ce schéma hydraulique proposait des orientations en matière de travaux afin de juguler l'exposition de la partie aval du bassin versant de la Sérane aux inondations. Les aménagements projetés, s'étendaient sur deux tronçons (le tronçon n°1 correspond à l'écoulement de la Sérane à l'air libre) :

- tronçon n° 2 : traversée du stade Jean Bouin
- tronçon n° 3 : traversée du parc de Borély

Dans un premier temps, la Ville de Marseille a souhaité engager le seul recalibrage du tronçon n° 3 de la Sérane. A cet effet, une autorisation de programme a été délibérée par le Conseil de Communauté en sa séance du 28 mars 2011, pour un montant de 2 000 000 euros.

Dans un second temps, la Ville de Marseille a souhaité poser sur le stade Jean Bouin une pelouse synthétique. Cet équipement ne tolère pas les inondations. Il est donc nécessaire de réaliser le recalibrage du tronçon n° 2 de la Sérane.

Moyennant une augmentation de l'autorisation de programme de 300 000 euros, l'opération peut être financée pour les deux tronçons.

Afin de couvrir le risque d'inondation sur le bassin versant aval de la Sérane et permettre la pose d'une pelouse synthétique sur le terrain du stade Jean Bouin, il est proposé de porter l'autorisation de programme existante à 2 300 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération DPEA 1/340/B du 25 juin 2004, relative à la convention de gestion n°04/1237 pour la gestion du service des eaux pluviales, conclue entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole notifiée le 18 août 2004,
- La délibération AGER 023-188/11/CC du 29 mars 2011 portant approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour le recalibrage du ruisseau de la Sérane à Marseille (8^{ème} arrondissement)

Sur le rapport du Président,

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de recalibrer le ruisseau de la Sérane – sur la Ville de Marseille.
- La demande de la Ville de Marseille d'étendre le recalibrage de la Sérane dans sa traversée du stade Jean Bouin

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une augmentation d'autorisation de programme de 300 000 euros, pour le recalibrage du ruisseau de la Sérane à Marseille, portant son montant total à 2 300 000 d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de tout autre organisme pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique F180 - Nature 458101 – Opération 2011/00013

Crédits de Paiement Année 2012 : 1 000 000 euros

Crédits de Paiement Année 2013 : 1 300 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Eau et à l'Assainissement

Christian AMIRATY

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI